



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-130**

Séance publique du

24 juillet 2020

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20200724- lmc1176986-DE-1-1
Date de signature : 30/07/2020
Date de réception : jeudi 30 juillet 2020
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : ACQUISITION D'UN BROYEUR DE VEGETAUX DESTINE A ABANDONNER L'USAGE DES PESTICIDES - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE

Le 24 juillet 2020 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 17/07/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Fabienne VINCENTI à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Michael ZAZOUN à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES TECHNIQUES
Direction Espaces Verts

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JUILLET 2020

Nomenclature : 3.5
Autres actes de gestion du domaine public

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : ACQUISITION D'UN BROYEUR DE VEGETAUX DESTINE A ABANDONNER L'USAGE DES PESTICIDES - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Mes chers Collègues,

La présente délibération a pour objet de solliciter le Conseil Départemental des Bouches du Rhône afin d'obtenir des financements pour l'acquisition d'un broyeur de végétaux.

Les résidus de broyats seront réutilisés comme paillage pour les différents massifs dont la Direction des Espaces Verts de la Ville assure l'entretien. L'acquisition de ce broyeur permettra de se passer des produits phytosanitaires pour le désherbage des massifs et ce dans le but de préserver la qualité de l'Arc et de ses affluents.

Le « zéro phyto » et le plan de gestion différenciée de la Direction des Espaces Verts impliquent une nouvelle organisation de travail et des nouveaux modes de gestion des espaces publics. Pour appréhender ces nouvelles méthodes d'entretien initiées au niveau de la commune, il est nécessaire d'acquérir du matériel alternatif au désherbage chimique.

Afin de faciliter la mise en oeuvre » et la poursuite de cette gestion durable, la commune souhaite acquérir un broyeur de végétaux dont le coût s'élève à 28 800,00 € TTC soit 24 000,00 € H.T.

Dans le cadre du dispositif de l'aide à la gestion de l'eau, la Ville d'Aix-en-Provence sollicite une aide financière au taux de 60 % sur le coût hors taxe soit 14 400,00 €.

Considérant que :

- la loi Labbé modifiée par l'article 68 de la transition énergétique pour la croissance verte interdit à compter du 01/01/2017 aux personnes publiques d'utiliser/faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et voiries (sauf pour des raisons de sécurité...) accessibles ou ouverts au public ;
- l'abandon des pesticides en ville constitue un enjeu important pour la santé des agents, des administrés, la préservation de la ressource en eau et pour la biodiversité ;
- la commune a réalisé un plan de gestion différenciée ;
- l'acquisition de matériels alternatifs au désherbage chimique est un des moyens de pérenniser ce nouveau mode d'entretien des espaces publics.

C'est pourquoi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** la participation financière du Conseil Départemental des Bouches du Rhône à hauteur de 60 % du coût hors taxe de l'acquisition d'un broyeur de végétaux **soit 14 400 € sur dépense subventionnable de 24 000 € HT.**
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal à encaisser les sommes correspondantes ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les documents afférents.

DL.2020-130 - ACQUISITION D'UN BROYEUR DE VEGETAUX DESTINE A ABANDONNER
L'USAGE DES PESTICIDES - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRES DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE -

Présents et représentés	: 55
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :

Le Maire,
Maryse JOISSAINS MASINI



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»